

## Un axe inédit MR-CDH pour le Ceta et les traités à venir

### WALLONIE En coalition, les deux partis dépassent leurs divergences

- En 2016, le CDH s'opposait avec le PS au Traité Europe-Canada.
- Avec le MR, les humanistes ont un autre regard sur le dossier, qui préserve l'unité de la nouvelle majorité.
- « Un accord politique majeur », selon Marie-Dominique Simonet.

Ceta, le retour ! La Wallonie n'en a pas fini avec le Traité de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada, qui a fait parler de Namur et de Paul Magnette et consorts dans le monde entier. En outre, d'autres textes du même acabit sont sur les rails qui imposeront aux élus régionaux de prendre à nouveau position et qui susciteront de nouvelles polémiques.

Or, un changement politique fondamental est intervenu depuis l'accord belgo-belge qui a mis fin à la crise de 2016 : en Wallonie, une majorité de centre-droit a remplacé la majorité de centre-gauche. Celle-ci était très remontée contre le Ceta et, pour la circonstance, était encore poussée dans le dos par Ecolo et des acteurs de terrain.

En schématisant beaucoup, on rappellera une évidence : le CDH était « contre » le Traité et le MR était « pour ». Des batailles homériques ont opposé les deux clans au Parlement. C'est de l'histoire ancienne. Maintenant qu'ils partagent une même majorité, que feront les deux nouveaux partenaires lorsqu'il faudra se prononcer à nouveau, pour le ratifier, sur un texte qui soulève des questions essentielles en matière de citoyenneté, d'économie ou de droits sociaux et environnementaux ?

Le Ceta risque d'être un vilain petit caillou dans la chaussure

du gouvernement Borsus-Greoli. Le genre de chausse-trape dont on se soucie peu, mais qui finirait par faire trébucher une coalition.

L'affaire est passée inaperçue, mais la commission des Relations internationales du Parlement de Wallonie a été le théâtre, cette semaine, d'un événement qui marquera la vie de la nouvelle majorité, qui rêve d'être

reconduite au-delà de 2019 : un axe inédit MR-CDH s'est constitué pour réunir autour d'une même vision du Traité deux formations qui s'opposaient encore radicalement sur la question, il y a un peu plus d'un an.

**« Le MR a évolué, nous avons construit des choses ensemble »**

MARIE-DOMINIQUE SIMONET (CDH)

La députée liégeoise Marie-Dominique Simonet (CDH) a porté ce rapprochement : « Avec notre partenaire MR, il est vite apparu que nous pouvions ouvrir le dossier pour obtenir un accord de majorité. Nous avons beaucoup travaillé sur un texte commun, le premier sur les traités internationaux auquel contribue le MR. Il y a donc clairement du contenu MR dans la proposition de résolution que nous avons déposée au Parlement. Ce parti a évolué, nous avons construit des choses ensemble. »

L'élue liégeoise n'a-t-elle pas l'impression de trahir le combat qu'elle menait il y a quelques mois encore, notamment avec sa collègue socialiste Olga Zriben ? « Pas du tout !, répond l'élue. A l'époque, j'ai été très heureuse de pouvoir faire bouger les lignes dans la réflexion sur ces grands accords internationaux. J'ai apprécié la place prise par la société civile dont les questionnements ont été relayés au plus haut niveau par l'intermédiaire de notre travail parlementaire avec le PS et Ecolo. La Wallonie a obtenu des victoires importantes, notamment en ce qui concerne les juridictions internationales, la

transparence... Ce sont de grands acquis pour moi. »

Mais depuis lors, de l'eau a coulé sous les ponts de la Sambre et de la Meuse. Le gouvernement a changé, le climat des discussions avec la Commission européenne aussi, selon Marie-Dominique Simonet. Du coup, en septembre dernier, quand le groupe PS a déposé une proposition de résolution pour rappeler ses fondamentaux en matière de traités de libre-échange, CDH et MR ont réagi pour éviter le piège de la division au sein de la majorité.

La démarche des socialistes était logique. Ils avaient bien perçu que le Ceta pouvait être un des points faibles du nouvel exécutif. Dans les développements de leur texte, ils répètent un constat dont ils font leur conviction profonde : « La manière dont l'Union européenne négocie les traités commerciaux internationaux et le contenu de ceux-ci ne sont pas partagés par une grande majorité de citoyens. »

Ce qui a fait dire à Olga Zriben que la réflexion post-Ceta impose de « clarifier la position du Parlement wallon » et même de répéter à l'Europe qu'il y a « des limites à ne pas franchir », que la Wallonie continue à veiller au grain, autant le savoir du côté de la Commission.

Marie-Dominique Simonet pense que « le texte PS est intéressant, mais qu'il doit être réactualisé ». Ce que la députée a décidé de faire à l'automne avec les désormais partenaires du MR, dont le député Fabian Culot : « Nous avons mené un exercice de synthèse entre deux formations, le CDH et le MR, qui n'ont pas été sur la même longueur d'onde dans ce dossier », explique ce dernier.

Il est temps de passer à autre chose, semblent dire les représentants des deux formations. « Nous restons très déterminés sur les questions de transparence dans les mandats de négociation, sur l'évaluation du Traité puisque nous demandons que le

ministre-président fasse rapport chaque année devant le Parlement, déclare Marie-Dominique

Simonet. Nous insistons dans notre résolution sur la nécessité d'intégrer les normes sociales, sanitaires ou environnementales dans l'analyse des flux économiques. »

Mais pour le reste, une autre ère s'ouvre à Namur : « Plutôt que de rester dans la critique et la frilosité, il est beaucoup plus intelligent à notre sens d'encourager l'Union européenne dans ce qu'elle fait. Il faut cesser d'être dans le dénigrement. La Wallonie soutiendra cette dynamique nouvelle, tout en restant attentive à ce que les dispositions concrètes et leurs effets soient conformes aux objectifs de juste équilibre entre les bénéficiaires de toutes les parties : agriculteurs, travailleurs, consommateurs, grands groupes industriels et PME. »

**« Nous avons mené un exercice de synthèse entre deux formations qui n'ont pas été sur la même longueur d'onde »**

FABIAN CULOT (MR)

En Wallonie, une résolution n'a qu'une portée limitée, mais elle fixe en quelque sorte une jurisprudence. Celle-ci invite le gouvernement à se montrer exigeant et vigilant dans ces matières sensibles, mais aussi « à œuvrer à promouvoir des accords internationaux ambitieux dont les objectifs au niveau social, environnemental et de durabilité soient les plus élevés ».

La conclusion de Marie-Dominique Simonet est sans fioritures : « Les lignes politiques ont bougé en Wallonie. A travers cette résolution, nos deux partis signent un accord politique majeur. » Décidément, le vent a tourné à Namur. La proposition PS a été rejetée par 6 voix contre 3. La proposition MR-CDH a été approuvée 6 voix contre 3. ■

ERIC DEFFET

**TRAITÉ UE-CANADA****La saga du Ceta**

► **Le Traité.** Le Ceta est un traité commercial négocié entre l'Union européenne et le Canada pour favoriser les échanges des deux côtés de l'Atlantique. Le caractère « mixte » de ce traité impose qu'il fasse l'objet d'un examen et d'un feu vert par les parlements des pays concernés, nationaux et parfois régionaux, ce qui est le cas en Belgique.

► **La crise.** A l'automne 2016, le Parlement de Wallonie s'empare du dossier et mène de longues auditions sur le Ceta. La majorité PS-CDH (en plus d'Ecolo) se montre très critique avec certains aspects du texte : transparence, juridictions d'arbitrage, normes sociales et environnementales... La Wallonie bloque du coup la signature du Traité par la Belgique, étape indispensable à l'approbation par la Commission européenne et le Canada.

► **L'entrée en vigueur.** En octobre 2016, après une semaine de crise et de tractations au sommet, qui a notamment vu Justin Trudeau, Premier ministre canadien, retarder sa venue en Europe, le Traité est signé. La Wallonie estime avoir obtenu des avancées, le gouvernement fédéral souligne que « pas une virgule n'a été modifiée ». Le 21 septembre 2017, le Ceta entre en vigueur, mais de manière provisoire et partielle.

► **L'avenir.** La Wallonie a obtenu que la Belgique saisisse la Cour européenne de justice sur la question des tribunaux d'arbitrage. Le litige reste pendant. Le Ceta doit encore être ratifié par tous les États membres et leurs parlements.

E.D.